

# LE PETIT CAMBONNAIS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAMBON

JUILLET 2024 - N°66



## Votre mairie

### Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h

Mercredi : 8h30 - 12h00

Tél : 05 63 53 00 00

Email : Le secrétariat :

[secretariat@mairiedecambon.fr](mailto:secretariat@mairiedecambon.fr)

Vos élus : [elus@mairiedecambon.fr](mailto:elus@mairiedecambon.fr)

Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

Page Facebook : [www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi](https://www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi)

## DANS CE NUMÉRO :

Édito	p 2
Conseil municipal	p 3-4
Urbanisme	p 5-6
Portraits	p 7
Ensemble pour Cambon	p 8
Le coin des associations	p 8-9-10-11
La vie à Cambon	p 12

# ÉDITO

Depuis le début du mois, le nouveau centre de loisirs a ouvert. Il y a un an, je vous annonçais la publication des appels d'offres et voilà que les travaux sont terminés. Les enfants de Cambon ont pu prendre possession de ce nouvel espace.

En parallèle, une nouvelle aire de jeux a été réalisée devant la crèche.

Le calendrier électoral est venu quelque peu perturber ce début d'été. En ce qui concerne Cambon, les Cambonnais se sont mobilisés avec des taux de participation important de plus de 79 % de votants.

Vous trouverez, dans ce numéro, un retour sur les événements du mois de juin qui ont permis de nous retrouver pour des moments de convivialité. Le succès de la fêria au stade a été une belle récompense pour les membres du comité des fêtes. Plus récemment, le marché gourmand, organisé par le foot à 7, a animé le centre bourg.

Tout au long du mois, les bénévoles des associations ont organisé un florilège de manifestations, que ce soit le tournoi de volley, la fête du tennis, le gala de judo, la fête de l'école, la randonnée nocturne et j'en oublie certainement, tous ces événements nous permettent de nous retrouver autour de moments de partage et de convivialité. Ces manifestations ont pu avoir lieu grâce à l'investissement de tous ces bénévoles que je voudrais remercier et je vous invite vivement à les rejoindre pour la prochaine saison.

Je vous donne rendez-vous pour cela au forum des associations qui se déroulera le 7 septembre 2024 sur le parvis de la salle polyvalente.

Le beau temps arrivant enfin, je vous souhaite à tous un très bel été !



*Philippe Granier*

## Séance du 1er juillet 2024

**Présents** : L.ALBERICI, P.CALVET, C.FABRIES, N.GALLIET, V.GAYRAL, P.GRANIER, A.HUC I.JOANY, S.LAURENS, V.PALAFFRE, C.PERLIN COCQUART, J-P.PRADEL, J-P.RAYSSAC, M.TERRAL.

**Excusés** : D.ALBERT, K.BIZOUARD, F.BONTON, C.CHOLLET-GODARD, J-M.NESEN.

### *Décisions du maire*

- signature d'un devis de la société Mathou pour la fourniture de mobilier enfant pour l'ameublement du nouvel accueil de loisirs pour un montant de 14 799,19 € TTC.
- signature d'un devis de la société Buro Espace pour la fourniture du mobilier administratif pour le nouvel accueil de loisirs pour un montant de 5 514,83 € TTC.
- signature du renouvellement de contrat NCL025420 auprès de la société Berger-Levrault à compter du 01/08/2024 et pour une durée de 60 mois. Il s'agit du contrat de service pour le logiciel BL Enfance Restauration Scolaire et le portail citoyen. Le montant annuel s'élève à 1 584,92 € TTC.

### *Tableau des emplois*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour permettre la nomination de Laura AMMERICH, le poste suivant est transformé :

À compter du 1er juillet 2024 : création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2° classe à temps complet ; suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Cambon.

### *PLH*

Par délibération en date du 11 février 2020, le conseil communautaire a engagé la démarche de révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le PLH est un document cadre de la politique de l'habitat qui est établi pour une durée de six ans.

L'élaboration du PLH doit répondre à la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique de l'habitat cohérente, adaptée aux besoins, aux évolutions socio-démographiques et aux ambitions de développement du territoire. Le projet de PLH est constitué d'un diagnostic territorial qui analyse le fonctionnement et l'évolution des marchés de l'habitat et du foncier et qui évalue les effets de la politique de l'habitat mise en œuvre dans le précédent PLH ; d'un document d'orientation qui définit le projet de territoire en matière de politique locale de l'habitat et qui définit les grandes orientations retenues pour atteindre les objectifs fixés ; de fiches communales qui comprennent les principaux indicateurs liés à la politique de l'habitat et la déclinaison communale des objectifs de production ; d'un programme d'actions thématiques qui propose une déclinaison opérationnelle en 26 actions du document d'orientation.

Ainsi le nouveau PLH identifie des objectifs de production, à savoir 500 logements par an, et des actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins en logements de la population du territoire.

Cinq orientations ont ainsi été définies sur l'agglomération :

- soutenir une production de logements répondant aux enjeux de sobriété foncière, de qualité de vie et de transition écologique
- accompagner l'adaptation, la rénovation et la réhabilitation du parc existant
- assurer à tous l'accès à un habitat abordable et diversifié, permettant un meilleur équilibre territorial

- construire des réponses adaptées pour les publics spécifiques

- Piloter et animer le PLH.

Ces 5 orientations sont ensuite déclinées dans le PLH en 26 actions opérationnelles.

Le projet de Programme Local de l'Habitat ayant été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2024, il a été transmis aux communes membres pour avis. Le conseil municipal émet un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat 2025-2030 et autorise monsieur le maire à transmettre cet avis sans réserve à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

### *Convention de partenariat «stérilisation des chats errants»*

La communauté d'agglomération a mis en place un partenariat avec l'association "le clan des moustaches" portant sur la stérilisation et l'identification des chats errants.

Cette convention est valable jusqu'au 31 janvier 2025.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le maire à signer cette convention tripartite.

### *Mise à disposition des locaux du centre de loisirs à l'association Le Village des Enfants*

La convention de mise à disposition des locaux du centre de loisirs à l'association Le Village des Enfants a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune de Cambon met à disposition de l'association les nouveaux locaux afin d'assurer un service d'accueil quotidien des enfants.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour la mise à disposition des nouveaux locaux de l'accueil de loisirs.

### *Groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies*

Les syndicats départementaux d'énergies de l'ariège (SDE09), de l'aveyron (SIEDA), du cantal (SDEC), de la corrèze (FDEE19), du gard (SMEG), du gers (SDEG), de la haute-loire (SDE43), des hautes-pyrénées (SDE65), du lot (TE46), de la lozère (SDEE), des pyrénées-orientales (SYDEEL66), du tarn (SDET) et du tarn-et-garonne (SDE82), ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur.

Les membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres. Cette nouvelle convention constitutive entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive. La commune de Cambon, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, Étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Le conseil municipal de Cambon décide de l'adhésion de la commune de Cambon au groupement de commandes précité. Et approuve la convention constitutive du groupement de commandes.

### *Déplacement de la salle des mariages*

Le Code Civil pose l'obligation, pour l'officier d'état civil, de célébrer les mariages dans les locaux de la Mairie comme lieu de célébration du mariage.

Cependant, à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité temporaire, les mariages peuvent être célébrés dans un autre lieu. (Article L.2121-30-1)

Du lundi 02 septembre 2024 au dimanche 08 septembre 2024 compris, la salle des mariages sera utilisée par la totalité pour des travaux d'entretien du bâtiment.

A ce jour, un mariage est prévu dans la salle des mariages de la Mairie, durant cette période.

Compte tenu que la salle des mariages actuelle ne sera pas en mesure d'accueillir du public dans les conditions de sécurité et d'accessibilité durant la période des travaux, il apparait que la salle, il est proposé de célébrer cette cérémonie à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal accepte l'affectation de la salle polyvalente en salle de mariages, uniquement pour le samedi 07 septembre 2024. Une demande de sortie des registres d'Etat Civil de la mairie va également être adressée au Procureur de la République ainsi qu'une autorisation de transfert du lieu de célébration des mariages.

### *Cantine scolaire*

Sur l'Albigeois, une entente intercommunale pour la production et la distribution de repas de restauration collective a été créée en 2022 entre les communes d'Albi et de Fréjairrolles.

La ville d'Albi ayant depuis 2020 une nouvelle cuisine centrale dont les capacités de production sont supérieures à ses besoins actuels, elle peut répondre aux sollicitations des communes avoisinantes qui souhaitent bénéficier de ce service. Les communes de Lamillarié, Terssac, Puygouzon, Cambon et Mouzieys-Teulet ont intégré cette entente. Cette entente repose sur le fait que la cuisine centrale d'Albi assure la fabrication et la livraison d'environ 3600 repas quotidiens. L'exploitation en régie de ce service permet de garantir la qualité des repas confectionnés par des professionnels de la restauration en conformité avec la loi EGALIM.

Un choix d'approvisionnements de qualité a été fait, privilégiant les circuits courts, et permettant de disposer de menus comprenant plus de 60 % de produits bénéficiant de signes officiels d'identification de qualité et d'origine dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

La commune de Dénat a fait connaître son souhait d'intégrer l'entente intercommunale à compter du 1er septembre 2024, pour la restauration scolaire de son école et de son centre de loisirs. Lors de sa conférence du 6 mars 2024, les représentants de l'entente ont émis un avis favorable à l'intégration de la commune de Dénat et d'éventuelles communes supplémentaires dès lors que cela ne représentera pas plus, en cumulé, de deux cent repas par jour.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive de l'entente intercommunale pour la production et la distribution de repas de restauration collective portant intégration de la commune de Dénat et de nouvelles communes.

### *Gymnastique volontaire*

Afin de permettre de maintenir les cours de gymnastique adaptée pour les séniors de Cambon, le conseil municipal a choisi pour la saison 2023-2024, de prendre à son compte une prestation de 50 € pour l'adhésion à l'association de gymnastique volontaire des personnes de plus de 65 ans. Le conseil municipal décide de renouveler cette opération pour les résidents cambonnais, en fixant un âge minimum de 65 ans et un montant de 50€ pour la participation communale.

### Enquête publique

Tous les projets d'aménagement du territoire sont soumis au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et doivent répondre à la loi SRU (Art 55). Le PLUi est un document « évolutif » pour tenir compte des nouveaux besoins, enjeux et projets du territoire. Les modifications du PLUi concernent le règlement (écrit ou graphique) et les OAP, c'est la procédure la plus simple et la plus rapide d'évolution du PLUi. C'est dans ce cadre que la communauté d'agglomération de l'Albigeois a engagé une nouvelle procédure de modification de droit commun n°4 de son PLUi. En juin 2023, le dossier de modification a été constitué par les services de la Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois (C2A), puis il a été transmis, comme le prévoit la procédure, à l'Autorité Environnementale et aux Personnes Publiques Associées (L'état, le conseil régional, la chambre d'agriculture, la chambre de commerce...). Il a été ensuite été soumis à l'enquête publique dans toutes les communes de la C2A.

Le jeudi 16 Mai après-midi, le commissaire enquêteur a reçu les Cambonnais qui souhaitent faire des observations sur le projet de modification n°4 du PLUi. Pour rappel, ce projet concerne à Cambon :

- l'OAP communale (Orientation d'aménagement et de programmation) du centre bourg existante depuis 2020. Le projet de modification vise uniquement à une réécriture du document, il ne modifie pas les orientations d'aménagement, notamment en terme de densité.

- l'OAP de secteur des Grèzes. Le territoire de cette OAP étant constitué de terrains constructibles privés, plusieurs promoteurs sont venus présenter en mairie des projets ambitieux en termes de densité sur ce secteur.

La commune n'a pas la maîtrise foncière des terrains concernés. Elle a alors demandé au travers de la modification n°4 du PLUi la création d'une OAP sur ce secteur, afin de renforcer la qualité et la cohérence des projets d'aménagement (mettre en valeur l'environnement et le paysage, assurer le développement harmonieux et raisonné de la commune et structurer l'entrée du village).

La phase d'enquête publique étant achevée, le commissaire enquêteur a rendu son avis. Le rapport peut être consulté en mairie.

La révision du PLUi est une autre procédure permettant de le faire évoluer, mais cette procédure n'est envisagée que tous les dix ou quinze ans et si les orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable nécessitent des changements au regard des lois sur l'urbanisme par exemple. Cette révision permet donc de faire évoluer un terrain non constructible mais uniquement au regard des objectifs assignés aux documents d'urbanisme : limitation de l'étalement urbain, préservation des espaces agricoles et naturels, protection de la qualité des sites, modération de la consommation foncière, recentrage de l'urbanisation.



#### Le saviez-vous?

La loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains) du 13 décembre 2000 a été élaborée autour de trois objectifs :

- favoriser une plus grande solidarité
- encourager le développement durable
- renforcer la décentralisation

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Il doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte :

- les politiques nationales
- les politiques territoriales d'aménagement
- les spécificités d'un territoire

Il détermine donc les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable et répondant aux besoins de développement local.

Dans le PLU, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettent de renforcer la qualité et la cohérence des projets d'aménagement, notamment sur les secteurs à urbaniser dont la collectivité n'a pas la maîtrise foncière.

## Consultation publique sur les ZAER

Dans le cadre de l'obligation de mise en place de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER), la commune de Cambon lance une consultation publique

La loi relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023 vise à l'accélération de la production d'énergies renouvelables sur le territoire français pour atteindre les objectifs nationaux fixés à horizon 2050.

La loi APER demande aux communes de définir des zones dites « d'accélération des énergies renouvelables ». Ces zones peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

Elles peuvent porter sur tous les types de foncier, public comme privé. Ces zones d'accélération ne sont pas des zones de projets systématiques.

Ce sont des zones au sein desquelles la commune voit de manière favorable (ou ne voit pas de manière défavorable) l'implantation d'un projet d'énergie renouvelable. Les projets peuvent ne jamais voir le jour au sein de ces zones et ce, pour de multiples raisons : absence de porteur de projet, contraintes environnementales, paysagères... Aussi, les zones non définies en tant que zones d'accélération pourront également permettre le développement de projets d'énergies renouvelables. Elles ne pourront toutefois pas bénéficier des avantages inhérents aux zones d'accélération.



Cette loi prévoit que les communes définissent, sur délibération du conseil municipal, après consultation du public, des Zones d'Accélération pour la production d'Énergies Renouvelables (ZAER). La consultation doit permettre aux citoyens de donner leurs avis et propositions, afin d'aider les élus de la commune à faire remonter les ZAER validées en conseil municipal auprès du référent préfectoral énergies renouvelables.

### Consultation publique : donnez votre avis !

À l'issue de la phase de concertation, le conseil municipal propose les zones d'accélération classées par filière de production dans le tableau suivant. Il vous est proposé de donner votre avis et de nous faire part de vos observations

- Soit sur le registre prévu à cet effet et disponible en Mairie
- Soit l'adresse mail : [elus@mairiedecambon.fr](mailto:elus@mairiedecambon.fr)
- Soit par le formulaire disponible sur le site de la mairie à la rubrique Contacts (en bas de la page du site : [cambondalbi.com/fr](http://cambondalbi.com/fr))

Filière énergétique.		Instaurer des zones d'accélération	Ne pas instaurer de zone d'accélération
EOLIEN TERRESTRE			En raison de considérations topographiques, patrimoniales, paysagères et techniques
HYDROELECTRICITE			L'hydroélectricité ne présente pas de potentiel sur le périmètre communal.
BOIS-ENERGIE BIOMASSE			<input checked="" type="checkbox"/>
BIOMETHANE BIOGAZ			<input checked="" type="checkbox"/>
GEOTHERMIE	Profonde		En raison de considérations topographiques et techniques
	De surface		<input checked="" type="checkbox"/>
SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE SUR TOITURE	Renouvellement d'équipement		<input checked="" type="checkbox"/>
	Nouvelle installation	<input checked="" type="checkbox"/>	
SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL			<input checked="" type="checkbox"/>
SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE AVEC OMBRIERE		<input checked="" type="checkbox"/>	
SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE « AUTRES »		<input checked="" type="checkbox"/>	
SOLAIRE THERMIQUE SUR TOITURE		<input checked="" type="checkbox"/>	
SOLAIRE THERMIQUE AU SOL			<input checked="" type="checkbox"/>

## Un deuxième roman pour l'auteur Cambonnais Philippe Gil.

En 2021, je publiais « Avant d'avoir tout oublié », un roman qui a connu un succès auquel je ne m'attendais absolument pas, avec près de 23 000 exemplaires vendus, une diffusion dans toute la France, et même en Belgique !

Depuis, j'ai découvert un milieu totalement nouveau, entre séances de dédicaces, salons du livre et autres manifestations littéraires.

Aujourd'hui, l'aventure continue !

Mon deuxième roman « Ce que je ne t'ai jamais dit », est diffusé depuis avril 2024 par France Loisirs sous le label Belles Feuilles, avant sa sortie en librairie prévue d'ici la fin de l'année.

« Ce que je ne t'ai jamais dit » est un thriller dont l'action se déroule entre Toulouse et Paris. C'est l'histoire de Carole, une femme ordinaire qui verra sa vie tourner au cauchemar à la suite d'un simple vol de papiers.

Le point de départ de ce roman est une histoire vraie ! Lors d'un déplacement à Paris, une de mes collègues se fait dérober son portefeuille dans le métro. Le soir même, faute de pièce d'identité elle se voit refuser l'accès à son vol retour et rentre par le train de nuit. Le lendemain, elle me raconte son histoire.

C'est ainsi qu'a germé l'idée de ce roman.



À découvrir sans tarder !

**Vous pouvez suivre l'actualité de Philippe Gil sur Facebook : Philippe-Gil-Auteur**

## Hommage à René Pierre-Antoine

Monsieur René PIERRE-ANTOINE vient de nous quitter à l'âge de 93 ans.

Arrivés à Cambon en 1970, son épouse et lui ont été instituteurs à l'école primaire de Cambon pendant plus de 16 ans. Et c'est avec rigueur, patience, et un grand sens de l'écoute que Monsieur PIERRE ANTOINE a accompagné et instruit les écoliers cambonnais durant ces années.

Un voyage scolaire d'une journée était planifié chaque année, mais surtout, il a organisé de mémorables classes vertes d'une semaine, pendant plusieurs années à Soulac-sur-mer, Thèbes et Puy en Velay, afin d'apprendre à tous ces enfants de vivre ensemble tout en continuant leur apprentissage dans un contexte différent du cadre scolaire auquel ils étaient habitués. Ils ont même participé une année à une escapade en train jusqu'au Lioran, pour y faire de la luge et du ski. Toutes les pistes étaient occupées par les jeunes Cambonnais. Tout ceci dans une organisation parfaite et en toute sécurité, dont certainement tous les écoliers se souviennent.

En tant que directeur de l'école, il a participé à la mise en place de la cantine, des lotos, du rallye surprise. Par ses actions il a permis, avec une bonne collaboration entre les enseignants et les parents d'élèves, de renforcer les liens sociaux.



Comme beaucoup d'instituteurs, à cette époque-là dans les communes rurales, Monsieur PIERRE ANTOINE, à son arrivée à Cambon, a été secrétaire de mairie pendant une dizaine d'années, tâche qu'il a effectuée avec sérieux et clairvoyance au service des Cambonnais.

La retraite arrivant, c'est dans son grand jardin qu'avec passion et travail il organisait ses journées. Les dernières années ont été plus difficiles, bien qu'entouré, encouragé, stimulé par son épouse, il s'en désintéressait.

Un grand MERCI, Monsieur PIERRE-ANTOINE pour tout ce travail que vous avez accompli pour les Cambonnais. Nous adressons nos plus sincères condoléances à son épouse et à ses enfants qui ont été très présents auprès de lui.

## Le mot de la liste "Ensemble pour Cambon"

Chers Cambonnais,

Nous vous avons alerté dans le dernier « Petit cambonnais », sur la 4ème modification en cours du PLU intercommunal de l'Agglo. L'équipe municipale majoritaire propose 2 aménagements conséquents : le 1er aux Grèzes concerne la construction de 50 logements sur une surface de 2,9 ha, le second la construction en proximité du bourg de 110 logements sur 5,6 ha, avec pour les 2 aménagements une obligation de 20 à 25 % minimum de logements sociaux. L'enquête publique est maintenant terminée depuis le 31 mai.

Voici les principales inquiétudes dont vous nous avez fait part :

- Les habitants de Cambon n'ont pas été associés à l'élaboration de ces 2 projets, alors que la loi SRU préconise de renforcer la démocratie et la décentralisation en impliquant davantage les acteurs locaux dans les décisions d'urbanisme,
- L'enquête publique via un site dématérialisé pénalise les personnes qui ne sont pas familiarisées avec l'informatique et limite leur possibilité d'intervenir...,
- La densification brutale du village n'apparaît pas justifiée après 15 ans pendant lesquels il n'y a eu aucune construction possible. Quel est l'intérêt soudain pour le village et ses habitants ?
- Les infrastructures de Cambon ne sont pas dimensionnées pour accueillir autant de personnes : voirie, élimination des déchets, école et crèche par exemple. Il n'y a que 28 places à temps plein à la crèche et la liste d'attente est longue de plus de 25 enfants !
- Pourquoi une obligation de seuil minimal de 20 % à 25 % de logements sociaux dans le futur parc immobilier alors même que la même loi SRU ne nous y oblige pas ?
- Les OAP ne garantissent pas l'harmonie et l'intégration des différents ensembles bâtis dans un projet global cohérent avec le village actuel, puisque chaque propriétaire est libre de vendre ses terrains à différents aménageurs.

Nous sommes favorables à une urbanisation réfléchie autour de 3 idées fortes : une place de village structurante, des projets architecturaux cohérents qui respectent les volumétries, le style de notre région, et un parti pris systématique d'intégration et d'harmonie. Nous demandons une révision du PLUi existant pour repenser globalement l'urbanisation et la rendre à taille humaine. Nous avons donc voté CONTRE l'adoption de ces 2 OAP en l'état au cours du CM du 26 février dernier.

Attention Nouvelle BAL : [ensemblepourcambon@laposte.net](mailto:ensemblepourcambon@laposte.net)

Jean-Marc Nesen, Viviane Gayral.

## > LE COIN DES ASSOCIATIONS



### Foot à 7

La 8ème édition du marché festif et gourmand organisé par le Foot 7 Cambon s'est tenue le mercredi 3 juillet dernier sur la place du village.

Ce grand moment de convivialité a réuni de nombreuses personnes, toutes générations confondues, qui ont pu se régaler en dégustant les plats proposés par les producteurs locaux présents : le traiteur Toques Toquées, la Ferme de Rayssaguel, les burgers et glaces de Vlad, les plats réunionnais de José Payet, le fromage de Laurence Sevagamy et les desserts des Douceurs d'Occitan.

L'animation musicale a été assurée par le groupe Domingo.







### Journée de fête au TCC

Ce samedi 15 juin se déroulait la traditionnelle journée de clôture de la saison du Tennis Club de Cambon, une saison bien remplie puisqu'elle a été marquée par différents événements. Tout d'abord la remise en route de l'école de tennis sous la houlette de notre diplômé d'état Christophe Coquin et son assistante Anaïs. Ce ne sont pas moins de 35 enfants qui ont tout au long de l'année suivi des cours, les adultes n'étant pas en reste puisque l'on compte un effectif total de 35 personnes dont une vingtaine suivant hebdomadairement des cours de perfectionnement. Le TCC a été mis à l'honneur également cette année grâce aux performances obtenues par son équipe masculine vainqueur du challenge Cathare et ¼ de finaliste du championnat Midi-Pyrénées. Enfin l'organisation d'un tournoi interne a permis à toutes les joueuses et joueurs le souhaitant de disputer des rencontres comptant pour leur classement, après plusieurs semaines de jeux ce sont Anaïs face à Mylène et Eloïs face à Cédric qui ont eu l'honneur de voir graver leurs noms sur les magnifiques boucliers.



Mais le TCC cultive également des valeurs d'amitié et convivialité qui s'expriment au mieux lors de l'organisation de sa traditionnelle soirée au cœur de l'hiver réunissant chaque année toujours plus de « festayres » autour d'un repas à thème et d'un Karaoaké.

Tous ces ingrédients font que le TCC est un club unique et reconnu dans le département. Ce 15 juin a permis de réunir parents, enfants, adhérents autour d'un bon repas concocté

par les bénévoles et offert à toutes et tous. Cette belle journée avait débuté le matin par un match d'exhibition opposant notre DE à un excellent et sympathique joueur ancien 1/6.



Nous remercions une fois de plus tous les partenaires qui nous soutiennent dans nos projets tout au long de l'année ainsi que la municipalité pour la mise à disposition des infrastructures municipales et son aide financière.

Si vous souhaitez vous aussi nous rejoindre manifestez-vous auprès de nos bénévoles.

### Association des parents d'élèves



Le mois de juillet marque pour nous la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Nous tenons avant tout à remercier l'ensemble des parents qui, par leur participation, leur présence ou leur aide, nous ont permis de mener à bien l'ensemble de nos actions.

La dernière manifestation a eu lieu le 28/06 dernier avec la fête de l'école et le tirage au sort de notre désormais traditionnelle tombola. Après une après midi sportive, les élèves et leurs parents ont pu se retrouver sur le parvis de la salle polyvalente pour profiter d'un goûter et de diverses animations offertes (maquillage, tatouage, coiffure, jeux en bois...). Nous avons poursuivi cette fin de journée avec le spectacle de Happy et Mario, proposé par la compagnie Happy Events, à l'issue duquel de nombreux parents ont partagé un moment convivial autour d'une auberge espagnole.

Le nombre d'enfants et de parents présents et impliqués témoigne pour nous de la réussite de cet événement et nous invite à poursuivre dans cette voie.

Nous vous souhaitons d'agréables vacances et nous vous donnons rendez-vous à la rentrée de septembre !

Y. Tranier pour le bureau



## AFPO



Samedi 25 Mai c'est déroulé la 2ème édition du tournoi de l'AFPO !

Près d'une trentaine d'équipes ont foulé les pelouses du Stade Jean Vidal, des U7 aux U11 !

Cette année, le soleil était présent pour embellir cette magnifique journée dédiée à nos jeunes footballeurs !

Nous souhaitons remercier tous les clubs présents, les joueurs, les éducateurs, les parents, ect ... pour avoir participé à cette fête !

Un grand merci également à tous les bénévoles qui ont permis à plus de 250 enfants de jouer dans les meilleures conditions !



## Village des enfants et des jeunes



La fête du Claé s'est déroulée le 18 juin dernier. Les parents ont pu assister au spectacle de leurs enfants suivi d'un apéritif offert par l'association .



## Comité des fêtes

Belle soirée animée samedi 8 juin au stade de Cambon pour La féria !!. Nous tenons à remercier toutes les personnes (entre 2000 et 2500 !) qui sont venues à notre Féria n°3 et qui ont contribué à son succès.

Amis Cambonnais, nous vous informons également que notre repas d'hiver aura lieu le 16 Novembre prochain en la salle des fêtes.



## Judo Club Cambon

Tous les élèves de l'école de judo de Cambon se sont retrouvés dans la salle omnisports jeudi 20 juin pour la traditionnelle cérémonie de remise des ceintures.

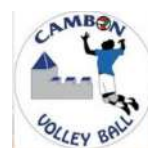


Après des jeux parents/enfants sur le tatami orchestrés par Mickaël, les ceintures ont été distribuées à l'ensemble des petits judokas par leurs invités. La soirée s'est clôturée par une auberge espagnole.



## Volley club cambonnais

Le tournoi sur herbe CamTbon organisé par Cambon Volley a eu lieu le dimanche 18 mai avec cette année encore une belle participation de 150 joueurs.



C'est dans la bonne humeur et la convivialité que s'est déroulée cette journée sportive au stade de Cambon.



## Gym volontaire

SAISON 2024 - 2025

PILATES

Pilates Moves

ZUMBA

GYM DOUCE

L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CAMBON

Revient le 09 septembre !

LUNDI 09 SEPTEMBRE 2024 de 10h30 à 11h30 GYM SENIOR avec Gilberte

MARDI 10 SEPTEMBRE 2024 de 20h00 à 21h00 PILATES avec Muriel

MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024 de 19h45 à 20h45 RENFORCEMENT MUSCULAIRE avec Nicolas

JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024 de 20h15 à 21h15 CARDIO DANCE avec Nicolas

VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024 de 10h30 à 11h30 GYM DOUCE avec Latifa

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour notre reprise des cours de gymnastique volontaire le 9 septembre 2024. Vous avez tout l'été pour vous préparer !

Inscriptions jusqu'au 27 septembre.

## Cambon loisirs et découvertes

### Compte rendu des activités du Club « Cambon Loisirs et Découvertes ».

Nous étions une trentaine à participer au Théâtre des Lices à Albi à la Comédie Musicale « TWIST à Saint TROPEZ le 17 mai dernier. Le spectacle était très réussi et nous a tous enthousiasmés ! Quel professionnalisme ! Nous avons été transportés dans une ambiance rétro des années 60 et 70, avec des chansons mythiques qui ont marqué toute une génération. Un vrai bon moment sur des rythmes endiablés, sous le signe de la bonne humeur.



Le 13 juin, la visite de l'élevage de pigeons du Mont Royal à Lombers nous a permis de découvrir un type d'élevage méconnu et très technique. C'est grâce à la passion et au dévouement sans faille de Nathalie et Lionel Monneret, tous deux

éleveurs producteurs de pigeonneaux de chair dans le Tarn que cet oiseau d'exception est mis à l'honneur. Lionel a su nous captiver par ces explications au cours de la visite des pigeonniers. Nathalie nous a régales avec un repas choisi dans la ferme auberge. Nous recommandons à tous cette adresse !

L'été est maintenant installé, il reste des places pour aller à Flagnac le 26 juillet et vous êtes tous les bienvenus. Le prix est de 65 € pour les adhérents, et 75 € pour les non membres. Pour participer : n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Vendredi 26 Juillet : 16 H en Bus, RDV parking École Cambon, Départ 16 H Date limite d'inscription le 15 juin	<b>Spectacle Sons et Lumières FLAGNAC « Hier Un Village »</b> <b>Repas sous la Halle de Flagnac</b> <b>Prix 75 € - 10 € pris en charge par le Club = 65 € par adhérent !</b>
Jeudi 5 Septembre à 16 H	Goûter au local du Club Place St Pierre : tous les adhérents sont invités Ceux qui le souhaitent apportent un gâteau ou une boisson.
Jeudi 26 Septembre : 8 H en Bus, RDV parking École Cambon à 8 H Date limite d'inscription 1 <sup>er</sup> septembre	<b>9 H 30 : Visite guidée du Domaine de Bon Repos de Pierre-Paul RIQUET</b> 11 H – 16 H 30 : Port Lauragais – Embarquement sur péniche, promenade sur le Canal du Midi et repas <b>Prix 91 € - 10 € pris en charge par le Club = 81 € par adhérent !</b>

Jean-Marc NESEN : 07.69.87.36.76 [jeanmarc.nesen@free.fr](mailto:jeanmarc.nesen@free.fr)

Ghislaine FAVARON : 06.31.57.12.44

Viviane GAYRAL : 06.25.16.09.75

## Société de Chasse Bellegarde Cambon Cunac

À compter du 1er juillet 2023 les sociétés de chasse de Bellegarde et de Cunac-Cambon ont fusionné. Pourquoi ? À l'instar des communes qui mettent leurs intérêts en commun pour le service de leurs habitants les associations éprouvent de plus en plus un besoin de solidarité.

À l'heure où les sangliers s'invitent en ville l'unité s'impose au nom de l'efficacité dans le maintien de l'équilibre biologique et dans la gestion de la ruralité.

Depuis quelque temps déjà les deux entités collaboraient dans des interventions ponctuelles et le ciment a pris.

Les prédateurs ne connaissent pas les frontières et l'efficacité demande de plus en plus de coordination.

Bellegarde fait partie de la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, Cambon et Cunac de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Eh bien la passerelle est jetée !

Les dégradations sur un champ de maïs ou de blé et le pillage systématique d'un jardin familial sont tout autant préjudiciables ainsi que d'autres effets comme sur la faune domestique et cette union nous permettra d'être plus efficaces pour maintenir un équilibre qui ne se fait pas naturellement.

La nouvelle entité pourra dans son ensemble bénéficier de l'étude sur les mœurs des sangliers commanditée par la C2A et réalisée par la fédération des chasseurs du Tarn.

Mais il n'y a pas que la prédation et cette nouvelle dimension va donner le pouvoir de préserver l'équilibre en régulant (plans de chasse chevreuil et lièvre) ou en favorisant la pérennité de certaines espèces sur le territoire (faisan, perdreau) pour lesquels une gestion est en place.

Plus que jamais les chasseurs se donnent les moyens de gérer la ruralité en collaboration avec les agriculteurs mais aussi les problèmes inhérents à l'impact de la faune sauvage sur l'habitat urbain ou quasi urbain.

Afin de nous donner les moyens d'accomplir notre mission n'hésitez pas à nous signaler toutes constatations que vous présumeriez anormales dans les comportements de la faune sauvage.

Bonnes vacances à tous !



## École

L'heure des vacances a sonné pour l'ensemble des petits cambonnais. Mais avant de quitter les bancs de l'école, ils ont participé à une journée de fête organisée par leurs enseignantes le 28 juin dernier. Des ateliers coopératifs ont été mis en place dans la salle omnisports et tous les groupes d'enfants, des plus petits aux plus grands, ont pu participer à des activités variées dans la bonne humeur. De nombreux parents étaient présents pour aider les enseignantes à encadrer les ateliers.



Nos jeunes écoliers reprendront le chemin de l'école **lundi 2 septembre**. N'oubliez pas les inscriptions à la cantine **avant le 26 août** (attention : fournir les attestations de quotient familial si inférieur à 887€).

Pour les collégiens et les lycéens, la demande de carte de bus est à effectuer auprès de l'agence Libéa. N'attendez pas le dernier moment !

## Opération tranquillité vacances



Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Vous habitez CAMBON, vous dépendez de la gendarmerie de Villefranche d'Albigeois.

## Forum des associations

Comme chaque année à la rentrée, Cambon organise son forum des associations. Venez nombreux à la rencontre des associations sportives et culturelles de notre commune **samedi 7 septembre** devant la salle polyvalente.

## Résultats des élections législatives 2024 à Cambon

1 <sup>er</sup> tour	
Frédéric CABROLIER	40,72%
Philippe BONNECARRERE	33,31%
Margot LAPEYRE	23,55%
Denis ROUQUETTE	1,17%
Éric CHAVEGRAND	1,03%
Orphée PAUTHIER	0,22%

2 <sup>ème</sup> tour	
Philippe BONNECARRERE	55,77%
Frédéric CABROLIER	44,23%

## Recensement, JDC et service national

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser à la mairie pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté. Il reçoit ensuite

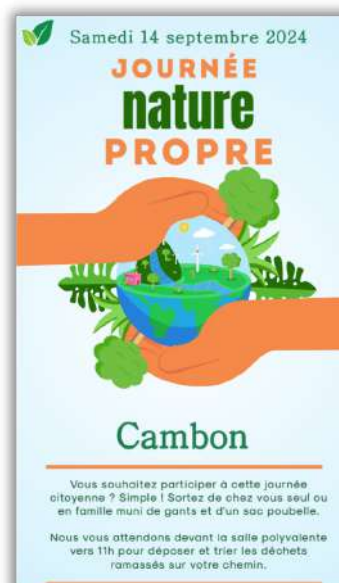
une attestation qui permet de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat)..

L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.



## Journée nature propre

La municipalité organise la 5<sup>ème</sup> édition de la journée nature propre le **14 septembre**. Nous vous attendons nombreux devant la salle polyvalente vers 11h pour déposer et trier les déchets ramassés sur votre chemin.



### Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00 ; Email : [secretariat@mairiedecambon.fr](mailto:secretariat@mairiedecambon.fr) ; Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>  
 Directeur de publication : Philippe Granier ; Rédaction et mise en page : Commission communication  
 Impression : Juillet 2024 - Tirage : 950 exemplaires